

Ploufragan, le 20 novembre 2025

Objet : 2^{ème} courrier à destination de tous les détenteurs bovins et ovins de Bretagne

Madame, Monsieur, chers éleveurs, chères éleveuses,

Cette année, la FCO a circulé sur le territoire breton, avec une répartition variable selon le sérotype 3 ou 8. La situation semble aujourd'hui se stabiliser. Cependant tous les troupeaux et tous les animaux n'ont pas été infectés par le virus. Ils n'ont donc pas tous développé une immunité contre les sérotypes 3 et 8.

Concernant la MHE, aucun cas n'a été détecté en Bretagne en 2025, ainsi, aucune immunité naturelle n'est présente dans le cheptel breton.

Par ailleurs, la couverture vaccinale estimée est aujourd'hui faible, avec des grandes différences entre les sérotypes 3 ou 8 de la FCO, ou la MHE.

Au cours de la période estivale marquée notamment par la FCO en Bretagne (et également par des températures relativement élevées), il a été noté une augmentation de + 140 % d'avortements déclarés, + 36 % de veaux morts nés (0 à 2 jours), une baisse de la fertilité des femelles (baisse du succès à l'IA) et des mâles (baisse de la qualité du sperme). Ont également été notés une baisse de production, de la fièvre et d'autres signes cliniques. Ces observations sont très variables d'une exploitation à l'autre. Enfin dans certains cas peu fréquents, des mortalités de bovins et d'ovins adultes ont été constatées.

L'impact de la MHE a été observé dans le Sud-Ouest, sans action préventive, il pourrait être important en cas d'infection en Bretagne l'année prochaine.

Une circulation de ces virus, FCO (sérotypes 3 et 8) et MHE, est toujours possible avec les conséquences que l'on connaît. Pour les éviter, nous vous recommandons fortement de penser dès à présent à poursuivre la protection de vos troupeaux :

- › Faire les rappels pour consolider l'effort vaccinal déjà investi ;
- › Planifier la réalisation de la vaccination avant le printemps (donc avant la reprise de l'activité vectorielle en 2026).

Pour cela, il est nécessaire que vous commandiez vos doses vaccinales dès à présent (les laboratoires ont en effet besoin de pouvoir anticiper la fabrication des vaccins), sous peine de ne pas parvenir à les avoir à temps si vous n'anticipez pas.

Pour toutes ces mesures, consultez votre vétérinaire traitant pour un protocole adapté à votre troupeau.

Enfin, concernant la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), elle n'est présente dans aucune région du grand ouest. Les cas identifiés concernent des élevages de trois régions en France : la Bourgogne Franche Comté, l'Auvergne Rhône Alpes et l'Occitanie. L'application des mesures drastiques dans ces zones réglementées semblent permettre de contenir la maladie. Nous appelons votre vigilance concernant l'origine des bovins introduits au sein de vos exploitations. En particulier, les mouvements de sortie des bovins des zones réglementées à destination d'élevages sont strictement interdits.

Notre volonté est de maintenir nos élevages en bonne santé.
Nous resterons, dans cette période sanitaire tendue, pleinement engagés à vos côtés et à votre disposition.